

RÉSUMÉ

En partant de la détermination de quelques conditions où un sous- n -semi-groupe d'un n -semi-groupe soit une classe reste par rapport à une congruence, on établit que, pour des n -groupes n' importe quel sous- n -groupe semi-invariant détermine une congruence unique de sorte n -groupe qu'il soit une classe d'équivalence par rapport à cette congruence. Ce résultat généralise celui similaire obtenu par Timm [4] pour n groupes commutables.